

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 avril 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,  
vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de  
presse au cabinet du maire (*arrivée à 17h15*)  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Mme Lison Lefebvre, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint

---

#### **CE-2016-528-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2016-529-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2016-530-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 AVRIL 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 avril 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2016-531-DEC MÉMOIRE / CONSULTATION PUBLIQUE / CORPORATION DE L'AÉROPORT DE MASCOCHE SUR L'AÉRODROME DE MASCOCHE-TERREBONNE**

ATTENDU QUE dans le cadre de la consultation publique organisée par la Corporation de l'aéroport de Mascouche sur l'aérodrome de Mascouche-Terrebonne à la demande du ministre des Transports du Canada, l'Honorable Marc Garneau, la Ville de Terrebonne a préparé un mémoire, lequel est déposé le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du mémoire ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif adopte le mémoire de la Ville de Terrebonne concernant la consultation publique demandée par le ministre des Transports du Canada sur l'aérodrome sur le territoire de Mascouche-Terrebonne. Une copie du mémoire est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ledit mémoire de la Ville de Terrebonne soit transmis à la Corporation de l'aéroport de Mascouche, à l'Honorable Marc Garneau, ministre fédéral des Transports, à l'Honorable Catherine McKenna, ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Mme Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à M. Michel Boudrias, député fédéral de Terrebonne, à M. Luc Thériault, député fédéral de Montcalm, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et député de l'Assomption, à M. Mathieu Lemay, député provincial de Masson, à M. Mathieu Traversy, député provincial de Terrebonne, à M. Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à M. Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, et à M. Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins.

---

#### **CE-2016-532-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 8 mars et du 19 avril 2016 ;
- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 13 avril 2016.

---

#### **CE-2016-533-DEC PROGRAMMES DE COMPOSTEURS ET RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été sollicitée par le Fonds Éco IGA pour participer au programme de distribution de composteurs domestiques et de récupérateurs d'eau de pluie;

ATTENDU QUE le Fonds Éco IGA pourra distribuer jusqu'à 350 unités sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE seuls les frais de publicité sont à assumer par la Ville, pour une somme approximative de 6 000\$;

ATTENDU QUE la Ville pourra compléter l'offre au besoin avec ses programmes actuels;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2016-04-19/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant le projet de distribution de composteurs domestiques et de récupérateurs d'eau de pluie fait en collaboration avec le Fonds Éco IGA ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise la collaboration avec le Fonds Éco IGA dans le cadre du programme de distribution de composteurs domestiques et de récupérateurs d'eau de pluie.

Qu'une demande soit faite à la patrouille environnementale afin qu'elle participe à la validation et à l'identification des citoyens de Terrebonne lors de la remise des unités.

Que les citoyens soient invités à participer à des séances d'information et, qu'au besoin, l'offre de la Ville soit complétée avec ses programmes actuels.

---

#### **CE-2016-534-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 13 AVRIL 2016**

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 13 avril 2016, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2016-04-13/03	Installation de panneaux « bourrasque » dans la zone de 70 km/h du rang Charles-Aubert afin d'indiquer aux automobilistes la présence de vents parfois violents dans cette portion de la route ;
CC-2016-04-13/04	Interdiction de stationnement sur la rue des Fleurs, de l'entrée charretière du 400, rue De La Chesnaye jusqu'au coin de la rue ;
CC-2016-04-13/05	Interdiction de stationnement, toute l'année, dans la piste cyclable de la rue de Plaisance et instauration d'un corridor scolaire sur la rue de Plaisance, entre la rue de Couvin et le boulevard de la Pinière ;
CC-2016-04-13/07	Interdiction de stationnement sur le côté est de la rue de la Saulaie, du boulevard des Seigneurs jusqu'à la fin du terrain de l'animalerie (905, boulevard des Seigneurs) ;
CC-2016-04-13/09	Interdiction de stationnement dans la courbe de la rue Effingham, entre le 1730 et 1760, du côté sud ;
CC-2016-04-13/11	Interdiction de stationnement autour de l'îlot de la place de Londres et ajout d'un sens unique ;
CC-2016-04-13/12	Déplacement des panneaux « arrêt » situés face au 3116 et 3121, rue Napoléon afin de les installer à l'intersection de la rue du Général, dans les deux (2) directions ;
CC-2016-04-13/13	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Nadeau, à l'intersection de la rue France ;
CC-2016-04-13/14	Enlèvement des panneaux « stationnement alternatif » sur la rue Piché dans la section où la chaussée est large de 11 mètres, soit entre le numéro 573 et l'intersection de la rue John-F.-Kennedy.

---

#### **CE-2016-535-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / RENÉ-RICHARD / PLACE CAMUS / ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU D'UTILITÉS PUBLIQUES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-816-DEC, adoptée le 26 juin 2013, acceptant le projet de développement sur la rue René-Richard;

ATTENDU QUE le comité exécutif a accepté, à cette époque une desserte d'utilités publiques aérienne en arrière lot;

ATTENDU QU'une des conditions suggérait au promoteur de rencontrer les citoyens limitrophes afin de leur expliquer le projet;

ATTENDU QUE le promoteur a rencontré, le 26 août 2015, les citoyens limitrophes au projet;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1288-REC, adoptée le 28 octobre 2015, acceptant le projet de développement de la rue René-Richard notamment à la condition que les lots du projet de développement adjacent aux résidences de la rue Camus soient desservis par un branchement électrique de type « aérosouterrain » en façade de la rue René-Richard;

ATTENDU QUE la signature du protocole d'entente est en attente du plan de desserte en utilité publique que doit fournir le promoteur;

ATTENDU QUE le promoteur a mandaté une firme spécialisée afin de rencontrer les propriétaires adjacents au projet pour négocier une desserte des utilités publiques via les terrains privés en arrière lot, donc par voie aérienne;

ATTENDU QU'il y a dix (10) résidences limitrophes au projet et six (6) terrains à desservir en utilité publique;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-04-22/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement de la rue René-Richard-place Camus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que soit maintenue la décision du comité exécutif, à savoir une desserte d'utilités publiques de type « aérosouterrain » en façade de la rue René-Richard, à moins que les dix (10) propriétaires des résidences limitrophes au projet acceptent, par écrit, que le promoteur branche les six (6) nouvelles résidences au réseau existant en arrière lot.

QUE les dix (10) propriétaires soient unanimement d'accord et qu'il s'agit des résidences ayant les adresses civiques suivantes :

- 3025, rue Camus
- 3035, rue Camus
- 3065, rue Camus
- 3085, rue Camus
- 3105, rue Camus
- 3145, rue Camus
- 3165, rue Camus
- 3185, rue Camus
- 3195, rue Camus
- 3205, rue Camus

QUE les six (6) terrains à desservir en utilités publiques sont les lots suivants :

- 5 275 155
- 5 275 156
- 5 275 157
- 5 275 158
- 5 275 159
- 5 275 160

QUE la résolution du comité exécutif soit transmise au promoteur.

QUE la Direction des communications soit et est mandatée à acheminer, aux citoyens concernés, une lettre d'information à cet effet.

---

**CE-2016-536-DEC      COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE RBC C.  
VILLE DE TERREBONNE / 3681, RUE PICARD**

ATTENDU la requête introductive d'instance de la Compagnie d'assurance générale RBC contre la Ville de Terrebonne reçue le 23 décembre 2014 au montant de 35 721,01\$ pour un dégât d'eau survenu au 3681, rue Picard, le 24 juin 2014;

ATTENDU QUE les dommages ont été causés par un débordement du fossé situé face à l'immeuble;

ATTENDU QUE les fossés sont situés dans l'emprise de la rue publique et sous la juridiction et le contrôle de la Ville qui en est le gardien;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble, antérieurement à la date du sinistre, a informé la Ville à plusieurs reprises qu'il y avait eu débordement du fossé;

ATTENDU QUE, le 24 juin 2014, il est tombé 40 mm d'eau et que normalement le fossé a la capacité de recevoir et d'éliminer cette quantité d'eau;

ATTENDU l'article 1465 du *Code civil du Québec* selon lequel le gardien d'un bien est tenu de réparer le préjudice causé par le fait autonome de celui-ci, à moins qu'il prouve n'avoir commis aucune faute;

ATTENDU les rapports des représentants de la Ville;

ATTENDU le rapport de M. Danny Lessard, expert en sinistres, sur le quantum de la réclamation;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, procureur au dossier, d'accepter la proposition d'entente à l'amiable au montant de 20 000\$ en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice compte tenu des faits et des rapports au dossier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif accepte la proposition de règlement hors cour et autorise le paiement de la somme de 20 000\$, en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0189 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

---

**CE-2016-537-DEC      MODIFICATIONS / MODÈLE / PROMESSE DE  
VENTE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1531-DEC, adoptée le 17 décembre 2014, autorisant l'ajout de clauses d'ordre environnemental aux promesses d'achat et de vente de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est aussi opportun d'ajouter aux promesses d'achat une clause relative à la promotion du développement économique local;

ATTENDU QUE la révision des promesses date de plus de dix (10) ans et qu'une mise à jour de certaines clauses s'avérait nécessaire;

ATTENDU QUE les principales modifications sont les suivantes :

- Délai maximal d'acceptation de la promesse par la Ville sera de 90 jours au lieu de 45 jours;
- Retrait de l'exigence du chèque visé pour le dépôt;
- Ajout d'une mention selon laquelle l'encaissement du chèque de dépôt n'équivaut pas à une acceptation de la promesse;
- Retrait de la nécessité que l'aménagement paysager atteigne 30% de la superficie vendue;
- Délai de signature de l'acte de vente est passé de 60 à 90 jours;
- Ajout des éventualités pour la signature de l'acte de vente;
- Ajout d'une clause relative à la promotion du développement économique local;
- Ajout des clauses relatives aux vérifications environnementales;
- Ajout de l'acceptation du courrier électronique comme mode de transmission;
- Ajout du cas possible du courtier immobilier à la seule charge de l'acheteur.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter les modifications énumérées ci-dessus et que les promesses de vente tant industrielle, commerciale que résidentielle ainsi que les promesses d'achat soient modifiées en conséquence.

---

**CE-2016-538-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION / LISTE DES  
FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 753 564,69\$ préparée le 21 avril 2016 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 13 161,80\$ préparée le 21 avril 2016.

---

**CE-2016-539-DEC      MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2015-1378-DEC  
/ MODE DE FINANCEMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1378-DEC, adoptée le 11 novembre 2015, acceptant les offres de services pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2015-2016 (SA15-9061) ;

ATTENDU QUE le financement d'une partie de la dépense devait être financé par l'excédent de fonctionnement affecté déneigement selon le transfert budgétaire numéro 2015-0502 ;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires des activités de fonctionnement sont suffisants pour couvrir la dépense de l'année 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise le retrait du dernier paragraphe de la résolution numéro CE-2015-1378-DEC, à savoir :

*Que le transfert budgétaire numéro 2015-0502 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 55 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-021 (affectation – réserve déneigement) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (location camions à neige), soit accepté.*

Que le transfert budgétaire numéro 2015-0502 soit et est abrogé.

---

**CE-2016-540-REC      SOLDES DISPONIBLES / RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT FERMÉS / EXERCICE FINANCIER  
2015 / RÉDUCTION DU SOLDE DE L'EMPRUNT  
LORS DE SON REFINANCEMENT**

ATTENDU QUE les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au cours de l'exercice financier 2015 totalisent 1 125 105,60\$ ;

ATTENDU QUE la pratique courante de la Ville de Terrebonne en matière de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés est d'appliquer ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2015 pour un montant total de 1 125 105,60\$, le tout conformément à l'article 8, 3<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, LRQ, c.D-7.

---

**CE-2016-541-REC      LETTRE D'ENTENTE 2016-01-BL / SYNDICAT  
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 2326 / MODIFICATION AUX  
CLAUSES 5.06 C) ET 21.10 A)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent modifier le processus lors de remplacement d'absence temporaire ;

ATTENDU QUE le Syndicat a déposé les griefs 2014-17 et 2014-18 en date du 9 mai 2014 réclamant que « l'Employeur octroie la bonne classification de salaire aux personnes salariées concernées » ;

ATTENDU QUE les parties désirent régler ces litiges à leur satisfaction mutuelle ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-01-BL pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-01-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant la modification aux clauses 5.06 c) et 21.10 a) de la convention collective.

---

**CE-2016-542-REC      LETTRE D'ENTENTE 2016-02 / FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE /  
PROJET « CHUT ! 2016 »**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois, l'assignation se fait sur une base volontaire et par ordre d'ancienneté ;

ATTENDU QUE les postes sont comblés selon les conditions de l'article 18.16 de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Direction de la police juge opportun de mettre de l'avant le projet « CHUT ! 2016 » qui a pour but de contrer le bruit causé par les véhicules automobiles ou toute autre source constituant une nuisance à la tranquillité ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-02 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet « CHUT ! 2016 ».

---

**CE-2016-543-REC      LETTRE D'ENTENTE 2016-03 / FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE /  
PROJET VÉLO 2016**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE les postes sont pourvus selon les conditions de l'article 18.16 de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Direction de la police désire mettre de l'avant le projet Vélo 2016 ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-03 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Vélo 2016.

---



**CE-2016-544-REC      LETTRE D'ENTENTE 2016-04 / FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE /  
PROJET QUIÉTUDE 2016**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE les postes sont pourvus selon les conditions de l'article 18.16 de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Direction de la police désire mettre de l'avant le projet Quiétude 2016 ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2016-04 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet Quiétude 2016.

---

**CE-2016-545-DEC      PROLONGATION / CHARGÉ DE PROJETS /  
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement à la nécessité de prolonger les services de M. Benjamin Raffier, en remplacement de M. Robert Gauthier absent pour maladie, en tant que chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 26 août 2016, les services de M. Benjamin Raffier au poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Benjamin Raffier.

---

**CE-2016-546-REC      CONGÉDIEMENT      ADMINISTRATIF      /      BLA-  
20042016-MG**

ATTENDU QUE le taux d'absentéisme d'une employée s'élève au-delà de 70%, et ce, depuis 2008 ;

ATTENDU QUE l'employée est incapable de fournir une prestation de travail normale et régulière à laquelle la Ville est en droit de s'attendre comme de l'ensemble de son personnel ;

ATTENDU QUE le médecin expert de la Ville confirme qu'il s'avère fortement improbable que la travailleuse puisse, dans un avenir prévisible, reprendre ses fonctions sur une base régulière et assidue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil le congédiement administratif dans le dossier numéro BLA-20042016-MG.

---

**CE-2016-547-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE MUNITIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de munitions (SA16-10005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 31 mars 2016 à 11 h 04, à savoir :

	<b>Lot 1</b>	<b>Lot 2</b>
Korth Group Ltd	13 215,30\$ t.t.c.	24 529,26\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Korth Group Ltd s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **KORTH GROUP LTD**, datée du 16 mars 2016, pour l'achat de munitions, le tout pour un montant de 35 947,20\$ (taxes en sus) pour les lots 1 et 2. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0186 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-548-DEC      RACHAT / DEUX (2) VÉHICULES / NUMÉROS 141 ET 143**

ATTENDU QUE le bail de location du véhicule Ford Edge 2013, portant le numéro 143, utilisé par la Direction de la police et ayant 71 500 km vient à échéance le 9 mai 2016 ;

ATTENDU QUE le bail de location du véhicule Ford Edge 2013, portant le numéro 141, utilisé par la Direction de la police et ayant 101 300 km vient à échéance le 29 mai 2016 ;

ATTENDU QU'il est opportun d'exercer la clause d'option d'achat considérant le bon état des véhicules ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de procéder à l'achat des véhicules Ford Edge 2013 numéros 143 et 141 pour un montant de 35 086,14\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0173 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

---

**CE-2016-549-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RÉFECTION DES SURFACES DE JEU DES  
PATINOIRES / PARCS ENGOULEVENT ET DES  
VIGNOBLES**

ATTENDU QUE les surfaces acryliques pour la pratique de hockey-balle dans les patinoires des parcs Engoulevent et des Vignobles doivent être refaites à neuf ;

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 44 pour la réfection des patinoires des parcs Engoulevent et des Vignobles a été retenue et autorisée en 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection des surfaces de jeu des patinoires des parcs Engoulevent et des Vignobles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La réfection des surfaces de jeu des patinoires des parcs Engoulevent et des Vignobles*** ».

---

**CE-2016-550-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU /  
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC QUATRE (4)  
OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de fournitures de bureau pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'achat de fournitures de bureau pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2016-551-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SERVICE DE SERRURIER / CONTRAT D'UN (1) AN  
AVEC QUATRE (4) OPTIONS DE  
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services d'un serrurier pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le service de serrurier pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement** ».

---

**CE-2016-552-DEC      TRANSFERT BUDGÉTAIRE / POSTE DE  
CONTREMAÎTRE / SERVICE DE LA VOIRIE ET  
PARCS ET ESPACES VERTS**

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour l'embauche d'un contremaître aux services de la voirie et des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 70 500\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-02-130-00-999	Réserve pour imprévus	70 500\$
-----------------	-----------------------	----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-970-00-111	salaire régulier	55 600\$
1-02-970-00-210	régime de retraite	4 900\$
1-02-970-00-220	R.R.Q.	1 700\$
1-02-970-00-230	Assurance emploi	900\$
1-02-970-00-240	Fonds des services de santé	2 600\$
1-02-970-00-250	C.S.S.T.	1 200\$
1-02-970-00-260	Assurance collective	2 900\$
1-02-970-00-270	Assurance collective retraités	500\$
1-02-310-00-649	Pièces et accessoires	200\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0187 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2016-553-DEC      TRANSFERT BUDGÉTAIRE / NOUVEAU POSTE  
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour l'embauche d'une secrétaire administrative au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 73 400\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-02-130-00-999	Réserve pour imprévus	73 400\$
-----------------	-----------------------	----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-960-00-111	salaire régulier	50 700\$
1-02-960-00-210	régime de retraite	4 400\$
1-02-960-00-220	R.R.Q.	2 500\$
1-02-960-00-230	Assurance emploi	1 000\$
1-02-960-00-240	Fonds des services de santé	2 000\$
1-02-960-00-250	C.S.S.T.	1 500\$
1-02-960-00-260	Assurance collective	2 600\$
1-02-960-00-270	Assurance collective des retraités	700\$
1-02-310-00-649	Pièces et accessoires	8 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0188 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2016-554-DEC      SOUMISSION / ENTRETIEN ET OPÉRATION DE LA  
FONTAINE DU PARC SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien et opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement (SA16-9037) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 mars 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2016 à 11 h 04, à savoir :

Simo Management inc.	25 639,43\$ t.t.c.
NORDIKeau inc.	29 663,55\$ t.t.c.
9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD)	40 698,89\$ t.t.c.
Irriglobe inc.	54 900,56\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Simo Management inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **SIMO MANAGEMENT INC.**, datée du 18 avril 2016, pour l'entretien et opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 22 300\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0183 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-555-DEC      SOUMISSION / ENTRETIEN HORTICOLE  
D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES  
SECTEURS 5 ET 7**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les secteurs 5 et 7 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9038) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 mars 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 avril 2016 à 11 h 19, à savoir :

	<b>Lot 1</b>	<b>Lot 2</b>
Frontières Jardins	<b>52 345,27\$</b> t.t.c.	78 023,69\$ t.t.c.
Epar Horticulture inc.	60 365,81\$ t.t.c.	<b>59 272,35\$</b> t.t.c.
Multifleurs Plus enr. <i>corrigé</i>	81 772,69\$ t.t.c.	84 500,76\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	85 787,22\$ t.t.c.	87 623,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Frontières Jardins s'est avérée la plus basse conforme pour le lot 1 (secteur 5) selon le rapport daté du 19 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Epar Horticulture inc. s'est avérée la plus basse conforme pour le lot numéro 2 (secteur 7) selon le rapport daté du 19 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter :

- la soumission de la société **FRONTIÈRES JARDINS**, datée du 22 mars 2016, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers, lot 1 (secteur 5), le tout pour un montant de 45 527,52\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2016 avec quatre (4) options de renouvellement ;
- la soumission de la société **EPAR HORTICULTURE INC.** datée du 5 avril 2016, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers, lot 2 (secteur 7), le tout pour un montant de 51 552,38\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2016 avec quatre (4) options de renouvellement.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0184 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-556-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 656 / TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE EXISTANT, DU PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE ET DES FEUX DE CIRCULATION / TRAVERSE PIÉTONNIÈRE / BOULEVARD DES ENTREPRISES ET DES RUES ÉDOUARD-MICHELIN ET ANTONIO-HÉROUX**

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts ainsi que la première couche de pavage (couche de base) ont été réalisés dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 2340;

ATTENDU QUE les travaux de réfection-remplacement du pavage existant, du pavage de la couche d'usure et des feux de circulation pour la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises et des rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux doivent être réalisés;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire du coût de ces travaux est de 2 327 000\$ ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure et des feux de circulation pour la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises et des rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 24 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC et adoptée le 4 décembre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1409-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (656) décrétant un emprunt au montant de 2 327 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la réalisation des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure et des feux de circulation pour la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises et des rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux.

---

**CE-2016-557-DEC      TOURNAGE / « SUMMER VILLA » / 4 ET 5 MAI  
2016 / R & G PRODUCTIONS / ÎLE DES MOULINS**

ATTENDU la demande pour le tournage d'un film canado-américain intitulé « Summer Villa » produit par R & G Productions, qui aura lieu les 4 et 5 mai 2016, entre 7h et 21h, sur l'Île-des-Moulins;

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable ;

Il unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage du film « Summer Villa » produit par R & G Productions, qui aura lieu les :

4 et 5 mai 2016 :      Île-des-Moulins  
(entre 7h et approximativement 21h)

Que le requérant n'obstrue pas les rues et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps dans les rues et le boulevard utilisés avoisinants.

Que la production se charge de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage.

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

---

**CE-2016-558-DEC      TOURNAGE / « MÉMOIRES VIVES 4 » / 16 ET 17  
MAI 2016 / SPHÈRE MÉDIA 2011 INC. /  
RESTAURANT LE SPAG / 839, RUE SAINT-  
FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU la demande de tournage pour la série «Mémoires Vives 4 », diffusée sur les ondes de Radio-Canada, qui aura lieu les 16 et 17 mai 2016 entre 6h et 2h au restaurant Le Spag situé au 839, rue Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

ATTENDU la signature des commerçants, lors du premier tournage, en faveur du tournage;

ATTENDU QUE la société de production se chargera de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage;

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la série « Mémoires Vives 4 » diffusée sur les ondes de Radio-Canada et produite par Sphère Média 2011 inc. qui aura lieu les :

lundi 16 mai 2016	entre 6h à 19h approximativement
mardi 17 mai 2016	entre 14h à 2h approximativement

au restaurant Le Spag situé au 839, rue Saint-François-Xavier, et ce, conditionnellement à ce que la rue et le boulevard utilisés ne soient pas obstrués et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Sainte-Marie, soit fermée par intermittence aux trois (3) minutes.

Qu'il soit interdit tout stationnement sur la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Sainte-Marie.

Qu'il soit interdit de stationner sur la rue Sainte-Marie est, à partir du numéro civique 211 jusqu'à la rue Saint-Pierre et sur la rue Saint-François-Xavier côté sud entre les numéros civiques 820 et 844, pour permettre le stationnement de cinq (5) camions techniques.

Que la société de production se charge de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage.

Que des frais de 350\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie et des communications ainsi que Tourisme des Moulins.



**CE-2016-559-DEC      APPUI      /      DEMANDE      D'AUTORISATION  
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC / LOT  
2 575 141 / LES SABLES THOUIN INC.**

ATTENDU le décret adopté par le gouvernement du Québec établissant la zone agricole permanente de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la limite de la zone agricole permanente, telle qu'établie par le décret précédemment mentionné, a pour effet d'inclure le lot 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, à l'intérieur de ladite zone agricole;

ATTENDU l'aménagement prochain du futur parc industriel dans le secteur est de la Ville (ancienne Sablière Thouin);

ATTENDU les besoins urgents de développer ce futur parc industriel et les retombées sociales économiques de ce projet;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une route d'accès menant au futur parc industriel est essentiel pour le développement de celui-ci, mais également pour assurer la sécurité des gens qui y transitent;

ATTENDU l'existence d'une route d'accès située sur le lot numéro 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, pouvant mener à l'emplacement du futur parc industriel;

ATTENDU QUE la route d'accès existante est utilisée à des fins autres que l'agriculture avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et bénéficierait par conséquent de droits acquis;

ATTENDU QUE les analyses effectuées ont démontré que la route d'accès existante située sur le lot numéro 2 575 141 du cadastre du Québec est la meilleure alternative pour l'aménagement d'un tel accès et qu'il n'y a aucun site alternatif de disponible pour la réalisation de la route d'accès;

ATTENDU le plan réalisé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, de son dossier 24127, minute 24435, démontrant la superficie et l'emplacement du projet faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour satisfaire à cette demande bien particulière;

ATTENDU QUE le site constitue le seul endroit disponible pour la réalisation du projet et qu'il représente le site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation d'une partie du lot numéro 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

ATTENDU QUE les critères de l'article 62 de la Loi ont été analysés par l'agronome Réjean Racine, du Groupe Conseil UDA, et considérés pour la rédaction de la présente;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se porter requérante dans le dossier de demande d'autorisation à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que la Ville de Terrebonne appuie ladite demande d'autorisation visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation portant sur une partie du lot numéro 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, et qu'elle s'en porte requérante devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

QUE la Ville de Terrebonne mandate la firme Deveau Avocats pour la préparation de la demande d'autorisation et pour la représenter à cette fin, si requis, devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

---

**CE-2016-560-DEC      SOUMISSION / SERVICES DES PATROUILLEURS  
DANS LES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SA16-6010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 mars 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 avril 2016 à 11 h 07, à savoir :

Ultime Sécurité	49 834,76\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
VCS Investigation inc.	63 976,70\$ t.t.c.
Intro Sécurité Collectives inc.	71 744,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société VCS Investigation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 avril 2016 de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **VCS INVESTIGATION INC.**, datée du 24 mars 2016, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 55 644\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0176 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-561-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE LICENCES ARCGIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de licences ArcGIS (SA16-8001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 février 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 15 mars 2016 à 11 h 04, à savoir :

ESRI Canada Limited	55 877,85\$ t.t.c.
---------------------	--------------------

ATTENDU QUE la soumission de la société ESRI Canada Limited s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **ESRI CANADA LIMITED**, datée du 8 mars 2016, pour l'achat de licences ArcGIS, le tout pour un montant de 48 600\$ (taxes en sus). À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2016-0065 et 2016-0067 émis par la trésorière sont joints à la présente.

---

**CE-2016-562-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SOUTIEN TECHNIQUE ANNUEL DES LOGICIELS  
DE LA FIRME NOVELL**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le renouvellement du contrat de soutien technique annuel des logiciels de la firme Novell ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le renouvellement du contrat de soutien technique annuel des logiciels de la firme Novell*** ».

---

**CE-2016-563-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

Vice-président

---

Secrétaire